

Élection de la Commission consultative paritaire (CCP)

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, les agents contractuels publics de l'ANCT élisent leurs représentants des personnels pour plusieurs instances, dont la Commission consultative paritaire (CCP)

RÉORGANISATION DES SERVICES



La CCP qu'est-ce que c'est ?

La commission consultative paritaire (CCP) est l'instance au sein de laquelle sont examinées les décisions individuelles relatives à la situation professionnelle des contractuels - environ 2/3 des personnels de l'ANCT (la situation des fonctionnaires est examinée par les CAP ministérielles). Elle comprend en nombre égal des représentants de l'administration et des représentants du personnel.

La CCP est consultée sur votre parcours professionnel au sein de l'ANCT : avancement, promotion, formation, reclassement, contentieux.

Elle traite également de votre défense, notamment dans le cadre disciplinaire. C'est enfin une instance de recours pour chacun (notation, différend hiérarchique, mobilité, refus de congés, RTT, formation...).

L'ANCT conserve sa CCP particulière, composée de 4 représentantes ou représentants des contractuels de droit public et 4 suppléantes ou suppléants.

La commission émet des propositions et des avis, mais les décisions sont prises in fine par l'administration.

Ce que nous dénonçons :

- chaque agent paie peu ou prou le prix des réorganisations continues, souvent bricolées et menées sans véritable concertation, dans un contexte d'un dialogue social trop faible ;
- l'abandon du chantier de convergence vers un « cadre de gestion commun » pour les contractuels (ily actuellement quatre cadres de gestion différents !) ;
- le refus de la direction de mener un travail d'objectivation des critères et des règles ouvrant droit à promotion ;

- le manque de définition de règles d'évaluation objectives communes à l'ANCT ;
- l'absence de travail autour des modes de management, très différenciés d'un service à l'autre et parfois très générateurs de charge mentale ;
- le rôle de la CCP réduit à « peau de chagrin » ;
- un suivi trop faible des situations individuelles « délicates ».

La cohésion commence par la juste prise en compte de chacun !

Nous revendiquons :

- la revalorisation des carrières, notamment pour les agents B et C, l'augmentation des possibilités de promotions et de meilleures perspectives de carrières pour les jeunes collègues ;
- une harmonisation et une convergence « par le haut » des systèmes de promotions existants ;
- l'obtention d'un régime indemnitaire plus transparent et plus juste ;
- un « cadre de gestion » commun des contractuels, aligné sur le mieux-disant social ;
- l'application effective de l'égalité professionnelle, de l'égalité de traitement et de la lutte contre les discriminations liées à l'origine et au sexe, en particulier dans le cadre des promotions ;
- des instances de recours efficaces garantissant une défense équitable des agents, y compris des agents en CDD ;
- un niveau d'emploi et des moyens à la hauteur des missions assignées à l'ANCT.

Au-delà de la CCP, la CFDT exige la transparence également pour les fonctionnaires : rendre obligatoire et automatique les notifications annuelles de primes (IFSE et CIA) et à chaque changement de situation (mobilité, promotions), permettre l'équité de traitement dans la mise en œuvre du régime indemnitaire (RIFSEEP) et la souplesse dans la gestion des promotions sans obligation de mobilité.

S'engager pour chacun, agir pour tous Pourquoi voter pour la liste CFDT ?

- pour un engagement fondé sur des valeurs : solidarité, émancipation, égalité de traitement, indépendance, respect du pluralisme, démocratie participative ;
- pour des pratiques et une expérience : vos élus ont été présents à toutes les réunions et dans toutes les instances, nous respectons les mandats que vous nous avez confiés et nous siégeons ;
- pour une exigence de résultats en défendant au plus près les intérêts des agents, sans attachement à des postures inefficaces, ni mépris affiché pour les « petits gains ».

Vos élus CFDT ont une vigilance constante pour les cas « particuliers » trop souvent oubliés comme les CDD, les stagiaires, les apprentis, les agents des sites hors de Paris, etc.

Ils seront à l'écoute des cas individuels lors de permanences ouvertes à tous.

Qui sont vos candidats ?

Notre liste présente des **candidats issus de l'ensemble de l'ANCT**. Ils représentent la diversité des territoires et des métiers de l'Agence.

Nous disposons d'une expérience avérée de défense des situations individuelles basée sur une éthique sans compromis, ni favoritisme.

Nos candidats :

1. Joëlle Martichoux	Direction déléguée Politique de la ville
2. Marc Laget	Direction déléguée Numérique
3. Najat Azmy	Direction déléguée Politique de la ville
4. Luc Faraldi	Direction déléguée Appui opérationnel et stratégique
5. Sylvie Cabassot	Direction déléguée Appui opérationnel et stratégique
6. Bertrand Cazal	Direction déléguée Territoires et ruralités
7. Marie-Claude Delclos	Direction déléguée Territoires et ruralités
8. Mélinda Agbodjan	Direction déléguée Territoires et ruralités

